

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 16622 du 8 novembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de réserve des groupements de gendarmerie départementale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

NOR : INTJ1627005S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 56710 du 27 juillet 2016 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2016;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 8 novembre 2016,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de réserve des groupements de gendarmerie départementale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve:

Petit Hervé	NIGEND : 270 069
Masson François	NIGEND : 90 297
Kalanquin Jacky	NIGEND : 104 567
Chauvirey Christian	NIGEND : 108 058

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Arnassand Philippe	NIGEND : 112 725
Garnier Joël	NIGEND : 97 324
Hermann Frédéric	NIGEND : 268 494
Luscher Laurent	NIGEND : 269 249

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve:

Sa Manuel	NIGEND : 270 533
Quinez Christophe	NIGEND : 270 273
Polette Jean-Marc	NIGEND : 116 958
Margelin Bernard	NIGEND : 99 311
Gremeret Michel	NIGEND : 268 260
Plaza Stéphane	NIGEND : 270 182
Boillot Pascal	NIGEND : 266 622
Debouche Damien	NIGEND : 267 394
Guinebert Philippe	NIGEND : 268 363
Bohn Jean-Marc	NIGEND : 266 615
Girardey Nicolas	NIGEND : 174 821
Vincent Dominique	NIGEND : 134 969
Baudoin Thierry	NIGEND : 266 373

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Pargaud Christophe	NIGEND : 106 204
Juif Roger	NIGEND : 109 668
Munoz Michel	NIGEND : 113 127
Mirad Raphaël	NIGEND : 124 497
Guardado Raphaël	NIGEND : 127 739
Simonet Frédéric	NIGEND : 270 764
Gaiffe Samuel	NIGEND : 267 962
Boillot Christophe	NIGEND : 266 621
Jacquinet Aline	NIGEND : 268 632
Pfrimmer Emmanuel	NIGEND : 270 102
Cheviron Emmanuel	NIGEND : 267 085
Valder Anne-Laure	NIGEND : 271 065
Walker Patrick	NIGEND : 271 244
Rigoulot Régis	NIGEND : 270 395

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve : néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve : néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 novembre 2016.

*Le colonel, commandant adjoint la région
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Doubs,
E. LANGLOIS*